



## Articles

- 1**   Éditorial : Aide acceptée versus aide formalisée, par **Benoît Van Keirsbilck**
- 5**   Avocat du mineur : libre choix et contradiction d'intérêts, quelques observations sur l'article 54bis, § 3 de la loi du 8 avril 1965, par **Amaury de Terwangne**
- 9**   Les droits des jeunes consommateurs, état de la situation et perspectives actuelles, par **Marthe-Marie Rochet**
- 14**  Banques et jeunes, elles «comptent» sur eux..., par **Jean-Philippe Ducart**
- 17**  Intervention psychosociale précoce dans la prévention des comportements criminels, par **Robert Cario**

## Jurisprudence

### Cour d'Arbitrage - n° 101/99 29 septembre 1999

Allocations familiales – Détermination du rang de l'enfant – Prise en compte des enfants placés – Exclusion du groupement des bénéficiaires – Question préjudicielle à la Cour d'Arbitrage

Commentaire de **C. Radermecker** **32**

### Liège (16<sup>ème</sup> Ch.) 11 février 2000

Protection de la jeunesse – Mineur ayant commis un fait qualifié infraction – Compétence territoriale du tribunal de la jeunesse – Déterminée par la résidence des parents, tuteurs ou personnes qui ont la garde du mineur.

Commentaire de **Vincent Macq** **35**

### Liège (16<sup>ème</sup> Ch.) 18 février 2000

Protection de la jeunesse – Mineur ayant commis des faits qualifiés infractions – Maintien dans le milieu familial décidé par ordonnance subordonnée à l'accomplissement de prestations éducatives et philanthropiques – Décision de nature sanctionnelle étrangère aux mesures de garde autorisées.

Bon accomplissement des prestations – Prise en considération pour apprécier la mesure à prendre.

Commentaire de **Vincent Macq** **36**

### Trib. Jeun. Charleroi 5 août 1998

Aide à la jeunesse – Art. 38 du décret – Conditions d'application – Refus de l'aide par une personne investie de l'autorité parentale – Refus exprimé au stade de l'intervention sociale – Intégrité physique et psychique en danger – Notion – Personnes dont l'accord sur un programme d'aide doit être recueilli – Personne exerçant la garde de fait depuis des années. **38**

### Trib. Jeun. Charleroi 15 décembre 1998

Aide à la jeunesse – Art. 38 du décret – Conditions d'application : un jeune homme a commis des faits de mœurs sur sa jeune sœur. L'intervention du tribunal se justifie par le fait que les parents ont fait preuve d'une relative inconstance dans le suivi thérapeutique de l'auteur et de la victime. **40**

### Trib. Jeun. Charleroi 16 décembre 1998

Droit familial – Droit à l'hébergement principal et exercice exclusif de l'autorité parentale – Compétence territoriale du tribunal de la jeunesse – Art. 44 de la loi du 8 avril 1965 – Résidence principale. **40**

## Travaux parlementaires

- 29**  CPAS – Réception d'informations contradictoires, incomplètes ou tardives
- 30**  Lutte contre la traite des êtres humains - Application de la loi du 13 avril 1995
- 30**  Endettement croissant des jeunes
- 31**  Assurance maladie - Divorce - Couverture des enfants (petits risques)

## Documents

- 24**  *Avis du 7 mars 2000 du Bureau du Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes concernant la proposition de loi tendant à lutter contre la discrimination et modifiant la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme*
- 28**  *Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes Inventaire des discriminations (ou anomalies) en matière d'allocations familiales*

### Trib. Jeun. Charleroi 4 décembre 1998

Aide à la jeunesse – Art. 38 du décret – Conditions d'application – L'intégrité physique et psychique d'un enfant serait gravement compromise si la réintégration familiale ne reposait pas sur des bases solides. **41**

### Civ. Namur (réf.) 28 janvier 2000

Aide à la jeunesse – Aide contrainte (art. 38 du décret du 4 mars 1991) – Suspension des contacts avec la grand-mère par décision du directeur de l'aide à la jeunesse – Recours au tribunal de la jeunesse (art. 37 du décret) – Irrecevable – Référé – Demande d'interdiction à toute entrave au respect du droit de visite – Compétence du juge des référés (oui) – Violation des articles 10 et 11 de la Constitution – Question préjudicielle à la Cour d'Arbitrage. **42**

### Bruxelles (3<sup>ème</sup> ch.) 9 février 1999

Séparation de fait – Enfant mineur – Choix de l'établissement scolaire – Urgence – Article 584 du Code judiciaire – Juge des référés – Audition des

enfants – Refus – Appel – Irrecevable – Demande réitérée en appel – Intervention volontaire des enfants – Irrecevable – Assimilation à une demande d'audition – Article 931, alinéa 4, du Code judiciaire – Capacité de discernement – Notion. **43**

### Anvers (10<sup>ème</sup> ch.) 30 septembre 1997

Abstention fautive – Médecin – Secours – Enfant maltraité – Situation de grave péril portée à la connaissance du médecin – Justification du défaut de porter secours – Examen de routine – Mission préventive du médecin scolaire – Absence de directives relatives à la maltraitance d'enfants.

Note de **Jean Jacquain** **45**

### Cour Trav. Bruxelles (7<sup>ème</sup> ch.) 16 septembre 1999

Chômage – Allocations d'attente – Conditions d'octroi – Avoir mis fin à toutes les activités imposées par un programme d'études «de plein exercice» – Notion – Application à la formation universitaire de troisième cycle.

Note de **Jean Jacquain** **45**